



Check-Up Protection Financière

Le cas de M Gillet, frontalier

Situation familiale

M Gillet a 45 ans et est marié. Son épouse est mère au foyer et s'occupe de leurs 2 enfants. Elle n'exerce aucune activité rémunérée. M Gillet est frontalier : il réside en Belgique et est salarié au Luxembourg depuis 2004. Auparavant, il a travaillé durant 15 ans dans différentes entreprises en Belgique.

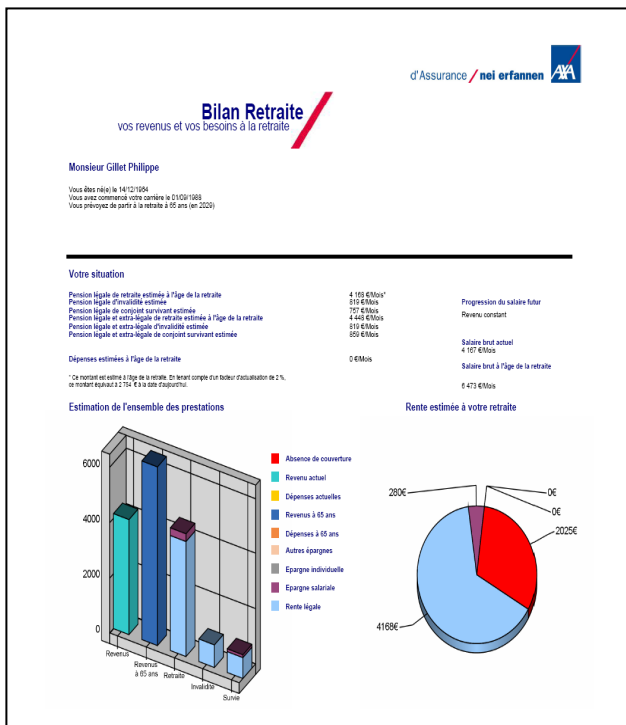
Situation financière de M Gillet:

- **Rémunération** : 4.167 € brut par mois. En tenant compte de l'indexation, son salaire atteindra en fin de carrière 6.473 € brut. En Belgique, son dernier salaire s'élevait à 3.300 € brut par mois.
- **Assurance Vie** : M Gillet a souscrit une assurance vie avec un capital de 50.000 € qu'il recevra à la pension, et un capital de 35.000 € que son épouse touchera s'il venait à décéder avant la pension.

Toutes ces données vont permettre à leur conseiller AXA de réaliser un Check-Up Protection Financière.

Exemple : les résultats du Check-Up

Le bilan retraite permet à M Gillet d'avoir une estimation du montant de sa pension ainsi que des risques financiers encourus au cours de sa carrière.



Pension

M Gillet constate ainsi qu'il devra supporter **une baisse de près d'un tiers de son niveau de vie** à la pension par rapport à son dernier salaire, et ce, même en tenant compte du capital de 50.000 € qu'il percevra de son assurance vie.

En cas de décès

Si M Gillet venait à décéder avant sa retraite, la pension de survie que toucherait son épouse ne suffirait pas à garantir un niveau de vie suffisant à sa famille. La rente de survie dont elle bénéficierait s'élèverait à 859 € par mois au Luxembourg, assurance comprise. Un montant qui serait complété par une rente provenant de la sécurité sociale belge mais qui resterait insuffisant au total.

En cas d'invalidité

M Gillet percevrait au Luxembourg une rente de seulement 819 € par mois en cas d'invalidité, qui serait complétée d'une rente provenant de la sécurité sociale belge. Le montant total de sa rente d'invalidité serait toutefois sensiblement inférieur à son salaire brut actuel.

Les solutions conseillées

En tenant compte de l'épargne accumulée par son ménage, il est conseillé à M Gillet :

- d'élargir sensiblement sa couverture décès afin de garantir un avenir certain à sa famille s'il venait à décéder prématurément ;
- de souscrire une garantie invalidité, qui s'avère nécessaire pour pouvoir faire face aux engagements de sa famille (exemple : emprunt hypothécaire) ;
- de compléter son assurance vie actuelle en augmentant son épargne, notamment par une assurance de type « prévoyance-vieillesse » qu'il n'a pas encore souscrite. Les primes versées bénéficient d'avantages fiscaux.

Pour prévenir les risques financiers de la vie et vous garantir une retraite réussie, réalisez vous aussi un bilan de votre future pension! Un conseiller AXA peut établir un diagnostic financier personnalisé et vous aider en proposant, en toute liberté et sans engagement, des solutions adaptées à votre situation financière.